



LA VEUVE

2017

NOUVELLES MUNICIPALES

Conseil municipal du 20 janvier 2017

Délibération des nouveaux statuts du SIEM « Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne »

La loi NOTRE ayant fortement modifié le nombre et le périmètre des Communautés de Communes ou agglomération, le SIEM doit modifier ses statuts afin de les accorder avec les évolutions législatives de ces dernières années, et notamment suite à l'arrivée de la communauté Urbaine du Grand Reims au sein du Comité Syndical.

Délibération « commande groupée de gaz »

Le marché du gaz naturel étant ouvert à la concurrence, dans le cadre d'économies financières, la commune va adhérer au groupement de commandes proposé par le SIEM pour la consommation de gaz et d'électricité des collectivités.

Délibération demande de subvention DETR pour travaux rues de Recy, Madeleine et Gravelotte.

Les travaux d'aménagement des rues de la Madeleine, de Recy et de la Gravelotte, avec enfouissement des réseaux, sont estimés à 520 000€. Un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, du Département et du FSIL « Fond de Soutien à l'Investissement Local » va être déposé.

Une enquête « sondage » d'intention de branchement au gaz naturel est en cours de réalisation dans ces rues. Celle-ci déterminera la faisabilité d'une desserte à un coût acceptable ; à ce jour nous n'avons que quatre habitations intéressées.

Délibération demande de subvention pour voirie rue de Champagne

La réfection de la couche de roulement de la rue de Champagne va être refaite au printemps.

Coût des travaux 200 000 €.

Le Département devait subventionner pour effectuer un gravillonnage. Le Conseil ayant décidé de faire un macadam, le Département devrait maintenir sa subvention.

L'aménagement de l'impasse des templiers verra sa programmation avancée, afin de ne pas rouvrir la rue de Champagne dans 2 ans.

Délibération sur le PLUI « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

Une réflexion est nécessaire avant de s'engager par un vote auprès de l'intercommunalité.

Délibération sur l'ouverture de crédits pour 2017

Les dépenses d'investissement ne peuvent être mandatées qu'à la suite de l'approbation du budget primitif de l'année en cours.

Le budget n'étant exécutif qu'au mois d'avril, le Conseil autorise le maire à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Délibération achat logiciel « Petite Enfance ».

Un logiciel va être acquis pour gérer les réservations et la facturation des cantines, des NAP, de la garderie et du centre de loisirs.

Coût : 3 000 à 4 500 € suivant les options choisies.

Questions diverses

☞ Cantine/garderie

Le mobilier pour l'équipement de la salle de restauration et de la garderie a été acheté chez « Steelcase Solution »

Coût : 20 400 €

Le matériel des cuisines et plonge provient de chez « FLC Grandes Cuisines »

Coût 15 750 e.

☞ Place de la Mairie

Les propositions pour son réaménagement n'ont guère avancées. D'autres demandes sont en cours.

☞ Dates à retenir

Samedi 4 Février Repas des Aînés
à l'Espace Viduen

Un concours de belote
sera organisé par
l'Amicale des pompiers

le samedi 11 février à
l'Espace Viduen



Nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI)

Deux CERT (Centre d'Expertise et de Ressources Titres) , dédiés à l'instruction des Cartes nationales d'Identité et des Passeports ouvriront dans la région Grand Est à dater du **27 mars 2017**.

L'un sera installé à la préfecture de Metz en Moselle, l'autre à la préfecture du territoire de Belfort.

Les modalités de recueil des CNI vont évoluer vers un processus dématérialisé ; notamment pour des raisons de sécurité.

Désormais les demandes de CNI feront l'objet d'un traitement dans l'application « titres électroniques sécurisés TES » déjà utilisée pour les passeports. Seules les mairies équipées de ce dispositif de recueil, (dispositif coûteux) pourront traiter ces demandes.

C'est pourquoi désormais les demandes ou renouvellement de cartes d'identité seront à effectuer à la Mairie de Châlons en Champagne dès le 27 mars 2017.